

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 23.70 C

Objet : Réglementation du stationnement – Exposition d'automobiles des concessionnaires Orthéziens

Vu les articles L 2212 et I 2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 25 juin 1974 portant réglementation générale du stationnement,

Vu la demande formulée par le concessionnaire TOYOTA AUTO SÉLECTION PAU/ORTHEZ, 1044 avenue Marcel Paul, 64300 ORTHEZ qui sollicite une autorisation du domaine public en vue d'une exposition de véhicules sur le parking de la place d'Armes, le samedi 23 septembre 2023.

Considérant qu'à l'occasion de ces expositions, il convient pour des raisons d'organisation et de sécurité de réglementer le stationnement sur le parking de la place d'Armes,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Afin de permettre une exposition de voitures, le stationnement sera interdit sur le parking de la place d'Armes aux usagers autres que les organisateurs de cette manifestation, soit les concessionnaires automobiles de la ville d'Orthez, du vendredi 22 septembre 2023 à partir de 18 heures au samedi 23 septembre 2023 jusqu'à 20 heures.

Article 2 : La mise en place et l'enlèvement des barrières seront à la charge des responsables de la manifestation automobile.

Article 3 : L'interdiction visée ci-dessus n'est pas applicable aux propriétaires riverains ou usagers accédant à un emplacement de garage privé, aux véhicules des Services de Police, d'Incendie et de secours, ambulances ou médecins justifiant d'une intervention urgente

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du Centre de Secours Principal, les Services Techniques, les Services Infrastructure de la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Fait à Orthez, le vendredi 1^{er} septembre 2023

Copie transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez
Emmanuel HANON